

JASP 2024 - Municipalités inclusives, résilientes et durables : une approche systémique pour guider l'action

Synthèse et outils de la journée thématique

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

OCTOBRE 2025

SOMMAIRE

Contexte et objectifs de la journée thématique	2
Résumés des conférences	3
Grille d'aide à la réflexion et à l'action pour des environnements municipaux favorables à la santé et à la qualité de vie	12
Grille d'aide à la réflexion et à l'action adaptée à la thématique du logement	20

AVANT-PROPOS

L'Institut national de santé publique du Québec est le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec. Sa mission est de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique ainsi que, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et les établissements.

INTRODUCTION

Cette publication prend appui sur les contenus transmis à l'occasion d'une [journée thématique ayant comme titre *Municipalités inclusives, résilientes et durables : une approche systémique pour guider l'action*](#) qui a eu lieu à Montréal, le 3 décembre 2024 dans le cadre des Journées annuelles de santé publique. Elle prend également appui sur la [conférence plénière présentée par Sonia Lavadinho sur le concept de «ville relationnelle»](#), en amont de cette journée thématique.

La synthèse résume d'abord les principaux contenus présentés lors de cette conférence plénière ainsi que ceux des différentes conférences données au cours de la journée thématique. Elle expose ensuite les grilles d'aide à la réflexion et à l'action utilisées lors de l'atelier pratique de cette journée. Ces grilles visent à faciliter l'appropriation du [Cadre d'analyse systémique – L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie](#).

Cette synthèse a été rédigée grâce à un financement du fonds de recherche en santé des populations.

Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont animé et prononcé des conférences pendant cette journée. Il importe également de souligner le soutien des membres du comité scientifique dans l'élaboration du programme.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA JOURNÉE JASP

Contexte

Il est reconnu que l'action municipale exerce une influence appréciable sur les environnements politique, économique, naturel, bâti, social et culturel et qu'elle peut contribuer à les rendre davantage favorables à la santé et à la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Les transformations socioéconomiques, démographiques (ex. : vieillissement), environnementales et sanitaires accentuent certaines problématiques complexes comme l'itinérance, la pauvreté, la crise du logement, les changements climatiques, les inégalités et la sédentarité. Des approches plus systémiques (c'est-à-dire intégrées, cohérentes et complémentaires) jumelées avec l'engagement d'acteurs intersectoriels deviennent incontournables.

Dans ce contexte, le réseau de la santé publique et le milieu municipal sont appelés à collaborer. Toutefois, ils ne disposent pas d'un cadre ou de référents communs pour aborder les problématiques complexes auxquelles ils font face. La journée thématique a proposé des conférences, des tables rondes et l'expérimentation d'outils dans le but de faciliter le travail collaboratif grâce à une compréhension partagée des facteurs clés pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie.

Objectifs

Cette journée thématique visait à :

- Identifier les réalités et problématiques démographiques, sanitaires, sociales et environnementales complexes en contexte municipal (ex. : itinérance, pauvreté, crise du logement, changements climatiques, inégalités, sédentarité, solitude).
- Décrire les six types d'environnement et les cinq principes qui peuvent guider les actions favorables à la santé et la qualité de vie des populations tels que proposés dans le [Cadre d'analyse systémique – L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie.](#)
- Identifier les obstacles et les conditions facilitantes à l'application d'une approche systémique.
- Appliquer un cadre d'analyse systémique pour définir l'action municipale sur des thématiques exerçant une influence sur la santé et la qualité de vie des populations (ex. : logement, liens sociaux) en tenant compte des compétences, des pouvoirs et des leviers des municipalités.

RÉSUMÉS DES CONFÉRENCES

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE. LA VILLE RELATIONNELLE : METTRE SON CORPS EN MOUVEMENT POUR MIEUX RENTRER EN RELATION AVEC SOI-MÊME, AVEC LES AUTRES ET AVEC LE VIVANT

Sonia Lavadinho, anthropologue urbaine et fondatrice du cabinet Bfluid, expertise prospective en mobilités et développement territorial durable

Cette conférence plénière qui a précédé la journée thématique visait à ouvrir une réflexion sur les dernières innovations urbanistiques favorables à la santé physique et mentale en renforçant le lien avec son propre corps en mouvement, avec les autres et avec le Vivant de proximité. Parmi les principaux constats soulevés pendant la conférence :

- Il faut changer de paradigme et passer des villes fonctionnelles aux villes relationnelles, plus aptes à résoudre les défis du vivre ensemble au XXI^e siècle.
- Il est impérieux que les villes développent des aménagements inclusifs favorables à la santé et au vivre ensemble.
- Les espaces urbains aménagés doivent être attirants et accueillants pour une diversité de personnes de toutes les générations.

Plusieurs leviers sont à la disposition des municipalités pour développer de tels espaces urbains notamment par la création de :

- Ruisseaux de fraîcheur (végétalisation) et parcs de proximité.
- Bandes ludiques pour les enfants propices à l'activité physique dans tous les espaces urbains.
- Carrefours vivants favorables à la mixité et la cohabitation des usagers avec des mesures d'apaisement de la circulation.
- Stationnements prévenants¹.

Parmi les conditions de succès à considérer dans la création d'une ville relationnelle, la conférence de Sonia Lavadinho souligne l'importance de :

- Réduire les barrières entre les quartiers pour faciliter les déplacements actifs.
- Impliquer la population pour mieux définir l'espace de vie désiré (ex. : technique de la balade croquis, filmer et observer les manques et les besoins de la population) pour favoriser l'adhésion et l'acceptabilité sociale des projets à développer.
- Contextualiser les actions.
- Impliquer et croiser les expertises des parties prenantes dès le début du processus notamment les responsables des secteurs « soft » (ex. : santé, culture, loisirs) et « hard » (ex. : voirie, urbanisme).

¹ La conférencière définit le stationnement prévenant comme : « un espace qui prend soin : des automobilistes, en leur offrant des services adaptés à leurs besoins (réajustement, pause, organisation); des piétons, cyclistes, familles, et tous les autres usagers de la ville pour en faire un lieu d'accueil, une interface douce entre la voiture et la ville, voire un lieu de vie à part entière » (Lavadinho, Sonia).

CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE POUR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES

Julie Lévesque, conseillère scientifique, Institut national de santé publique du Québec

Issu d'une synthèse de la littérature internationale et québécoise et d'une consultation d'utilisateurs potentiels de la santé publique et du secteur municipal, le [Cadre d'analyse systémique - L'action municipale pour la création d'environnements favorables à la santé et à la qualité de vie](#) de l'INSPQ (ci-après nommé « le cadre ») présente des facteurs sur lesquels les municipalités peuvent agir pour améliorer la santé et la qualité de vie de leur population.

Ce cadre propose une vision systémique des actions et des rôles possibles des municipalités dans la création d'environnements favorables à la santé et à la qualité de vie sur une diversité de thématiques. Une telle vision a toute sa pertinence considérant que les municipalités doivent composer avec des enjeux de plus en plus complexes et évolutifs (ex. : changements climatiques, pauvreté) qui exigent des approches plus intégrées, interdisciplinaires et intersectorielles.

Les municipalités sont des partenaires incontournables en prévention-promotion mais elles ne peuvent pas agir seules. La mise en place de partenariats entre le secteur municipal et de la santé est essentielle et nécessite un dialogue et l'adaptation du langage des parties prenantes pour faciliter une compréhension mutuelle et des collaborations efficaces.

Les milieux de vie municipaux sont façonnés par une diversité d'éléments de leurs environnements politique, économique, bâti, naturel, social et culturel. Des exemples concrets d'actions municipales pour chacun des environnements sont présentés pendant la conférence.

L'environnement politique : Des actions visant à inclure la santé et la qualité de vie dans les politiques et règlement municipaux peuvent être envisagées, de même que des approches de gouvernance qui misent sur la participation citoyenne et les partenariats intersectoriels.

L'environnement économique : Les municipalités peuvent prendre en compte l'influence de pratiques du secteur commercial en adoptant des règlements encadrant l'usage ou la vente de certains produits néfastes pour la santé (ex. : pesticides, restauration rapide autour des écoles, jeux de hasards et d'argent, produits de vapotage). Elles peuvent moduler la tarification des services municipaux en fonction de l'âge ou de la capacité à payer des usagers.

L'environnement bâti : Les municipalités peuvent mettre en place des actions relatives à l'aménagement des quartiers, aux systèmes alimentaires, à la configuration du réseau routier, à la localisation et aux caractéristiques des logements.

L'environnement naturel : Les municipalités peuvent mettre en place des actions qui ciblent la santé des écosystèmes naturels (espaces verts, faune, flore, air, eau, sols) étroitement liées à la santé des humains. L'approche Une seule santé² met d'ailleurs en lumière l'interdépendance de la santé des humains avec celle des écosystèmes.

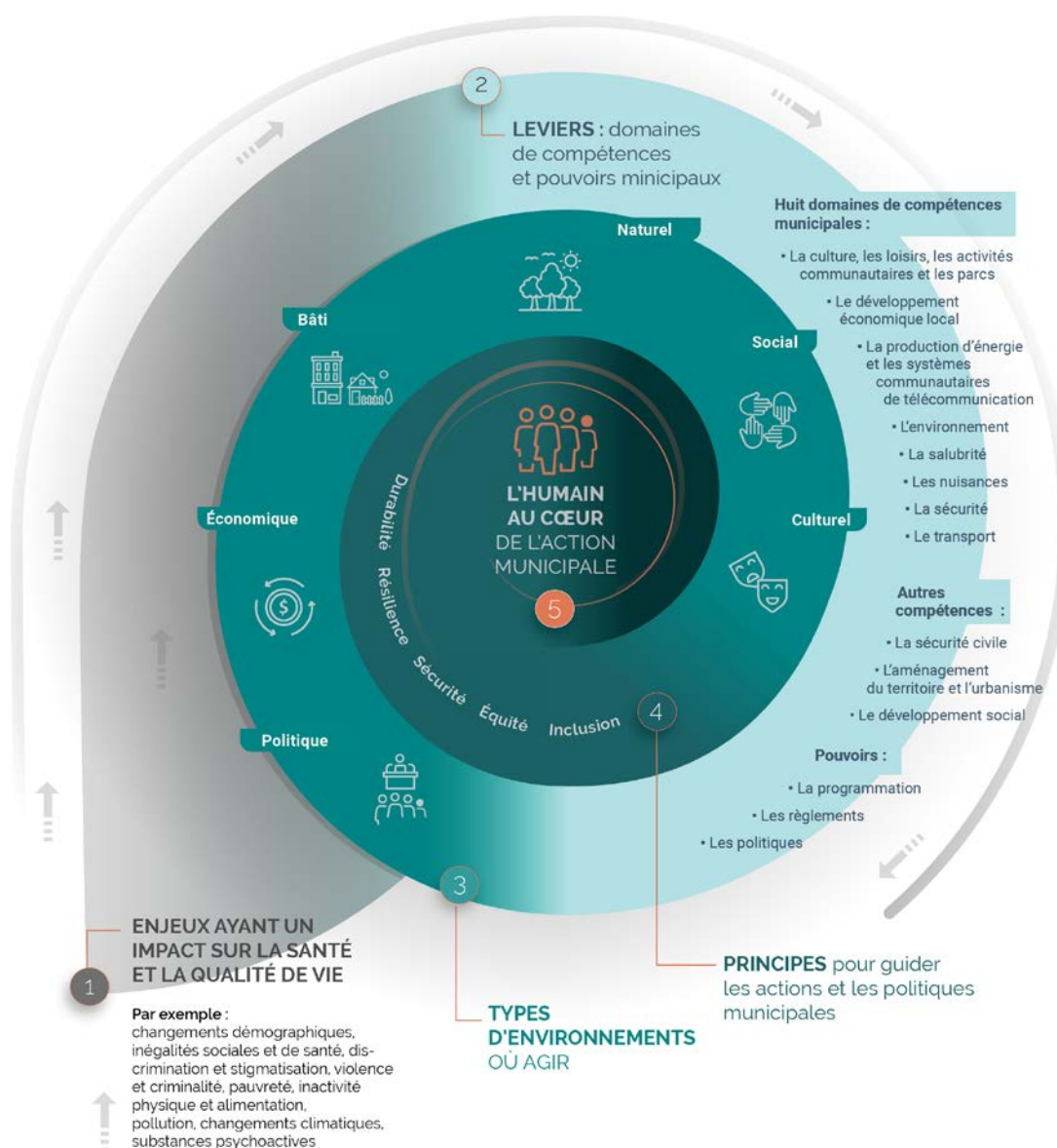
² « Une seule santé » est une approche intégrée et unificatrice qui vise à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et à trouver un équilibre entre ces dimensions. » (OMS)

L'environnement social : Des actions ciblant la création de liens sociaux de proximité, le développement d'un sentiment de sécurité, la cohésion sociale, la qualité du vivre ensemble et la participation sociale et communautaire peuvent être associées à cet environnement.

L'environnement culturel : Les municipalités ont de multiples leviers pour promouvoir et soutenir l'expression artistique communautaire et l'implication des artistes locaux dans les activités municipales et l'aménagement des quartiers. Plusieurs municipalités se dotent d'une politique culturelle et offrent des activités culturelles diversifiées à leur population.

Les cinq principes proposés dans le cadre (l'inclusion, l'équité, la sécurité, la résilience et la durabilité) peuvent servir de balises pour guider l'ensemble des actions et des décisions municipales.

La spirale en forme d'escargot représente le caractère systémique et les interrelations entre les composantes du cadre.



L'APPLICATION ET UTILISATION DU CADRE PAR LA DSPU DE L'OUTAOUAIS

Marie Poirier, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique de l'Outaouais

Cette conférence visait à illustrer comment le cadre d'analyse systémique de l'INSPQ a été utilisé par la direction de santé publique (DSPu) de l'Outaouais pour soutenir des projets municipaux de la région. Le contexte était propice à l'organisation d'ateliers sur la thématique des environnements favorables, notamment pour réfléchir à l'enjeu de l'accessibilité universelle et des changements climatiques. La Ville de Gatineau, qui souhaitait une meilleure cohérence et intégration de ses politiques municipales, a proposé un atelier aux décideurs et représentants de quatre commissions municipales de Gatineau (Commission Gatineau Ville en santé, Commission du Vivre Ensemble, Commission des aînés et Commission des loisirs). L'atelier soutenu par la DSPu a facilité le travail d'équipe, l'implication des gestionnaires de plusieurs directions, l'adoption d'un langage commun, la mise en valeur des bons coups et l'utilisation des opportunités pour agir plus efficacement.

La municipalité de Lac-des-Plages a aussi obtenu le soutien de la DSPu pour recenser les services pertinents aux familles et personnes âgées et stimuler la réflexion du comité de pilotage chargé de développer une politique PFM-MADA, à propos des environnements favorables à la santé. Le cadre a été utilisé pour soutenir ce processus.

Parmi les conditions gagnantes ayant facilité le travail avec les municipalités, la DSPu souligne l'importance de prévoir une visite exploratoire de la municipalité avant une rencontre plus formelle, d'identifier des bons coups réalisés par celle-ci et de préparer les ateliers avec les intervenants municipaux. En conclusion, le cadre a été utile pour répondre aux demandes de collaboration issues des municipalités de la région de l'Outaouais.

ÉTUDES DE CAS : PRATIQUES MUNICIPALES FAVORABLES À LA SANTÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

La reconstruction durable du centre-ville de Lac-Mégantic

Julie Morin, mairesse, Lac-Mégantic

Cette conférence avait pour but de décrire les actions menées à l'échelle de la Ville de Lac-Mégantic pour faire face au lendemain de la catastrophe ferroviaire de 2013 qui a détruit tout le centre-ville de Lac-Mégantic tout en illustrant les bons coups réalisés et le rôle facilitateur de la ville dans le processus de guérison de la population profondément marquée par l'événement.

Parmi les actions immédiates post-catastrophes et les conditions gagnantes à mettre en place, la mairesse souligne comment il a fallu :

- D'abord prendre soin des humains.
- Être patient et donner le temps aux citoyens et citoyennes de guérir.
- Soutenir la participation citoyenne à toutes les étapes de mise en place des actions et consulter le plus largement possible les parties prenantes.

- Rechercher les consensus.
- Consolider les partenariats avec les acteurs du milieu.

Sur la liste des orientations décidées et retenues collectivement pour la reconstruction, on peut citer :

- La création d'un centre-ville attractif, vert et faisant place aux manifestations culturelles.
- La démarche visant l'obtention de la certification « Citaslow » ville du bien-vivre. La certification a permis d'encadrer les axes de développement de la ville.
- Le processus visant à recréer et inventer autrement le centre-ville par le biais d'initiatives variées :
 - Le développement du Parc des générations;
 - La création d'un espace mémoire (il a fallu 5 années de rétablissement à la population avant de pouvoir envisager la création d'un tel espace);
 - La création d'une Place éphémère comme lieu où organiser des événements;
 - La place importante accordée à la culture comme catalyseur de la reconstruction (ex. : spectacles gratuits dans le parc des vétérans, parcours du marcheur d'étoiles, balade des murales, mise en valeur des bâtiments patrimoniaux);
 - La création d'un Quartier Artisan (incubateur, ateliers collaboratifs et incitatifs financiers favorisant l'accès à la propriété);
 - La production locale d'énergie.

En guise de conclusion, Julie Morin soutient qu'il est important de :

- Ne pas perdre de vue l'objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de favoriser la cohésion sociale.
- Miser d'abord sur les citoyens et ses entreprises locales.
- Miser sur des actions simples et mobilisatrices.
- S'ouvrir sur le monde et s'entourer de personnes compétentes.
- Se donner les moyens pour réussir tout en se permettant des ajustements lorsque nécessaire.
- Se permettre d'apprendre en toute humilité.

LA VILLE DE VICTORIAVILLE, UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET DURABLE

Patrick Paulin, conseiller municipal, Victoriaville

Cette conférence avait pour but de décrire les actions menées à l'échelle de la ville de Victoriaville pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité avec une perspective de développement durable.

Dans un premier temps, Patrick Paulin expose quelques enjeux présents dans sa municipalité notamment :

- Un vieillissement accru de la population.
- Un faible niveau socioéconomique et une dégradation accélérée de la situation financière des ménages.
- Des logements abordables et sociaux insuffisants.
- Un milieu urbain très minéralisé recouvert de matériaux imperméables comme l'asphalte et le béton
- Un des niveaux de scolarité de la population les plus faibles au Québec.

Pour faire face à ces enjeux, la ville de Victoriaville a notamment mis en place les actions suivantes :

- La création d'une organisation à but non lucratif visant à développer et pérenniser des logements abordables (Innov Habitat Victo).
- Le programme Victoriaville Habitation durable (VHD) soutenant une construction et une rénovation durables.
- Le programme Victoriaville ville inclusive qui vise à fournir une aide financière pour l'accessibilité résidentielle et celle des établissements de commerces et de services de Victoriaville.
- L'adoption d'un protocole d'intervention intersectorielle dans les cas d'insalubrité.
- L'adoption d'une réglementation de zonage en faveur d'une densification du tissu urbain et d'un guide à l'attention des promoteurs.
- La mise en place du programme 3-30-300 qui vise à ce que tous les résidents puissent voir un minimum de trois arbres à proximité de leur résidence, se déplacer dans des quartiers avec 30 % de couvert végétal et vivre à moins de 300 m d'un espace vert.

Au nombre des autres projets ayant contribué à la création d'environnements favorables à la santé et à la qualité, il y a :

- L'actualisation constante de quatre politiques sociales (Famille, aînés, accessibilité et jeunesse) et d'un cadre de référence visant une meilleure intégration de ces politiques sociales.
- Le programme Hop la Ville qui favorise la vie active, l'accès aux loisirs, une saine alimentation et un mode de vie équilibré et l'adoption récente d'un politique de saines habitudes de vie.
- Le développement d'infrastructures pour favoriser l'activité physique et briser l'isolement :
 - L'aménagement de 50 km de pistes multifonctionnelles favorisant les déplacements actifs;
 - L'aménagement « de haltes jasette »;
 - L'installation de bornes de recharge pour les utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM).
- La mise à la disposition gratuite d'équipements de loisirs et de sport, dont de nombreux adaptés.
- Le développement de services d'accompagnement aux loisirs pour les adultes afin de briser l'isolement.

Patrick Paulin conclut sa conférence en rappelant l'importance, à ses yeux :

- De « désiloter » les actions et mobiliser une variété de partenaires concernés.
- Que le secteur de la santé sollicite davantage les municipalités sur différents enjeux ou projets liés à la santé ou à la qualité de vie des populations.
- De passer d'un travail intersectoriel qui s'effectue souvent « côte-à-côte » à un réel « travail ensemble ».

PERSPECTIVES INTERNATIONALES : TENDANCES INTERNATIONALES ET PERSPECTIVES INSPIRANTES

Sonia Lavadinho, anthropologue urbaine et fondatrice du cabinet Bfluid, expertise prospective en mobilités et développement territorial durable

La conférencière a énuméré des actions favorables mises en œuvre par des villes françaises (ex. : adoption d'un budget santé, création d'îlots de fraîcheur ou d'espaces ludique en milieux urbains).

Parmi les conditions de succès à considérer dans la création d'une ville relationnelle, Sonia Lavadinho souligne l'importance de :

- Mieux tenir compte de la présence et des besoins des adolescents dans la conception des aménagements urbains.
- Créer des carrefours vivants et accroître la visibilité des personnes en installant des équipements (ex. : bancs, aires de jeux pour enfants) afin d'inciter les passants à s'arrêter dans les espaces et aménagements urbains, l'attrait des lieux étant renforcé par la présence d'autres personnes.
- Apaiser les villes et « civiliser les voitures plutôt que de chercher à les éliminer ».
- Privilégier des stationnements prévenants, c'est-à-dire concilier la fonction du stationnement avec un espace public dynamique qui peuvent combiner des fonctions relationnelles et culturelles.
- Être à l'écoute des populations et de l'ensemble des partenaires des territoires urbains visés.
- Relever le défi de la ville relationnelle en hiver, en offrant aux enfants des animations et des aménagements pour les inciter à jouer dehors.
- Créer des environnements qui favorisent le mouvement en l'intégrant aux activités quotidiennes et aux déplacements.

TABLE RONDE : OBSTACLES ET CONDITIONS FACILITANTES À L'APPLICATION D'UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE : REGARDS CROISÉS

Geneviève Cloutier, professeure titulaire, directrice du Centre de recherche en aménagement et développement, Université Laval

Geneviève Giasson, directrice générale, MRC Val-Saint-François

Michel Vallée, Président-directeur général Culture pour tous

Lors de cette table ronde, les panélistes ont identifié des conditions facilitantes à l'application des approches systémiques au palier municipal pour créer des environnements favorables. Parmi celles-ci, il y a l'importance de :

- Rester humble et prendre le temps de comprendre, d'analyser, d'écouter pour mieux connaître le terrain.
- Tenir compte des sensibilités et des émotions des acteurs impliqués dans les milieux, des contextes et des opportunités.
- S'intéresser aux besoins sensibles et cruciaux de la population.
- Prendre le temps de se parler et de développer une vision collective même s'il y a urgence d'agir.
- Ne pas attendre une crise pour mailler les acteurs et les organisations.
- Se donner du temps de guérison pour rebondir et favoriser la résilience collective à la suite de crises.
- Ne pas se limiter au « quoi » et s'intéresser aussi au « comment », c'est-à-dire au processus qui exige la création d'un climat de confiance.
- Prendre conscience que dans les processus collectifs, on ne peut pas tout prévoir et contrôler.
- Éviter de se cacher derrière des plans, des règles et des expertises qui peuvent devenir des barrières à l'action collective.
- Connaître ce qui se fait ailleurs et miser sur des approches éprouvées.

La métaphore de l'escargot circulaire utilisée comme figure synthèse du cadre d'analyse systémique représente bien l'importance de tous les environnements, incluant la culture qu'il ne faut pas négliger. Le modèle met bien en lumière l'enjeu de la transversalité puisque les environnements se chevauchent et interagissent.

Sur la liste des défis à relever, les panélistes soulignent qu'il faudrait :

- Rendre disponibles plus de données sur les dimensions de l'environnement social et culturel.
- Prendre conscience que les municipalités n'ont pas tous les leviers pour agir.
- Faciliter les arrimages entre le secteur public et le secteur privé qui est souvent difficile.
- Développer les compétences des acteurs en général peu formés et agiles pour travailler avec les approches systémiques intersectorielles et interdisciplinaires.
- Tenir compte des ressources limitées dans certains milieux ruraux.
- Assurer plus de cohérence entre les paliers de gouvernement (ex. : enjeux globaux et interventions locales).
- Tenir compte des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et se les approprier, car ces orientations vont encadrer les actions dans l'avenir.
- Promouvoir davantage les actions intergénérationnelles et intégrer la diversité des populations (âge, origine ethnique, immigrants, etc.).

- Croiser les données sur la culture et la santé.
- Briser les silos.
- Mettre en place des activités de sensibilisation pour que les élus prennent conscience de leur rôle dans la création d'environnements favorables à la santé.
- Tenir compte davantage de l'existence des inégalités territoriales (différences interrégionales et entre les milieux urbains et ruraux).
- Resserrer les liens entre les humains, la nature et tous les écosystèmes interdépendants.

CONFÉRENCE DE CLÔTURE LA MUNICIPALITÉ À TRAVERS LE PRISME DE L'ÉQUITÉ : « LA VILLE N'EST PAS UNE ÎLE »

Louise Potvin, Professeure titulaire, École de santé publique, et directrice scientifique, Centre de recherche en santé publique, Université de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

La conférencière partage sa conception de la ville qui a comme caractéristiques d'avoir des contours flous, dynamiques et perméables et qui constitue un réservoir de ressources avec lesquels les personnes peuvent construire leur santé dans la vie de tous les jours. Le concept d'équité fait référence à une répartition juste des ressources.

Parmi les constats qu'elle partage lors de sa conférence :

- Plusieurs grands déterminants de la santé dépendent d'autres paliers de gouvernement responsables des grandes politiques publiques. Or, ces acteurs institutionnels ne sont pas beaucoup interpellés pendant cette journée.
- Il n'y a pas nécessairement de liens entre la quantité de ressources disponibles dans un milieu et la richesse; ce sont les règles d'accès à ces ressources qui sont l'enjeu principal.
- L'équité est liée aux droits de la population pouvant être horizontale (tout le monde a un accès égal) et verticale (ceux qui ont besoin de plus ont accès à plus).
- L'équité peut être le fruit d'interaction entre des actions « bottom/up » issues de la mobilisation des personnes et « top/down » lorsqu'on pense aux politiques publiques adoptées par une ville.

En référence à la littérature, pour travailler sur l'équité, il faut :

- Évaluer et faire rapport.
- Modifier et orienter les interventions.
- Établir des partenariats avec d'autres secteurs.
- Participer à l'élaboration de politiques publiques.

GRILLE D'AIDE À LA RÉFLEXION ET À L'ACTION - ENVIRONNEMENTS MUNICIPAUX FAVORABLES À LA SANTÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Objectifs et utilité de la grille

L'objectif principal de cet outil est de faciliter l'appropriation, à des fins diverses, du cadre d'analyse systémique.

La grille peut être utilisée dans différents contextes et processus, que ce soit à l'étape de l'analyse des besoins, de la conception d'un plan d'action ou de l'évaluation d'actions ou de projets visant l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des populations. Elle peut favoriser un travail collaboratif entre différents partenaires, par exemple en contribuant à soulever des questionnements et des réflexions collectives sur des pistes d'action. La grille peut notamment aider à :

- Identifier et orienter des pistes d'action à inclure dans un nouveau projet en émergence.
- Clarifier, définir et bonifier des actions déjà en place.
- Suivre l'évolution des projets et les réviser si nécessaire.

À qui s'adresse la grille?

Elle s'adresse aux acteurs et actrices de la santé publique et du secteur municipal (élus et élues, responsables des différents services municipaux - urbanisme, environnement, sécurité publique, travaux publics, loisirs et culture) ainsi qu'aux partenaires locaux impliqués ou intéressés par la thématique des environnements favorables à la santé et de la qualité de vie.

Que contient la grille?

La grille propose des questions pertinentes à considérer pour cheminer vers la création d'environnements municipaux favorables à la santé et à la qualité de vie.

Limites de la grille

Afin que l'outil soit le plus simple et convivial possible, un nombre restreint de questions est proposé. La grille ne couvre donc pas l'ensemble des pistes de réflexion possibles pour un axe donné. En outre, pour être pertinente, la réflexion doit pouvoir considérer les spécificités et les enjeux propres à chaque municipalité.

GRILLE D'AIDE À LA RÉFLEXION ET À L'ACTION - ENVIRONNEMENTS MUNICIPAUX FAVORABLES À LA SANTÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE³

ENVIRONNEMENT POLITIQUE

L'environnement politique réfère aux lois, règlements, politiques, plans d'action, à la gouvernance et aux mécanismes de participation citoyenne et des partenaires intersectoriels.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Politiques municipales Intégrer une préoccupation pour la santé et la qualité de vie dans les différentes politiques municipales (ex. : politique du logement, politique de développement social, politique de verdissement, municipalité amie des aînés (MADA), de développement durable ou environnemental)?	
Règlements municipaux Intégrer une préoccupation pour la santé et la qualité de vie dans les règlements municipaux (ex. : règlement d'urbanisme, règlement sur les pesticides)?	
Planification stratégique et plans d'action municipaux Intégrer une préoccupation pour la santé et la qualité de vie dans la planification stratégique et les plans d'action de la municipalité (ex. : plan d'action en accessibilité universelle, plan d'action en itinérance)?	
Schéma d'aménagement Intégrer une préoccupation pour la santé et la qualité de vie dans le schéma d'aménagement?	
Gouvernance et partenariat Favoriser des partenariats et des collaborations entre la municipalité et les organismes des autres secteurs (ex. : organismes communautaires, institutions d'enseignement, réseau de la santé) pour la mise en œuvre d'actions favorables à la santé et à la qualité de vie?	
Gouvernance et participation citoyenne Faciliter la participation citoyenne dans la planification des actions municipales sur des projets et enjeux liés à la santé et à la qualité de vie?	

³ Pour faciliter son utilisation, cette grille d'aide à la réflexion et à l'action est disponible en format Word.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'environnement économique réfère au marché de l'emploi, aux conditions de travail, au revenu, au prix des biens et services, à l'économie locale, aux pratiques du secteur commercial.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Emplois et conditions de travail - Favoriser le maintien et la création d'emplois locaux de qualité? - Faciliter l'accès à l'emploi pour les groupes vulnérables ou marginalisés (ex. : jeunes, personnes âgées, minorités)?	
Prix des biens et services - Favoriser une offre de biens et de services de proximité accessibles? - Évaluer l'accessibilité tarifaire des services municipaux?	
Économie locale - Améliorer l'accès à des commerces et des services de proximité (ex. : épicerie, pharmacie, école, poste)? - Favoriser la revitalisation urbaine des quartiers anciens et des noyaux villageois?	
Pratiques du secteur commercial - Identifier les pratiques commerciales ayant des effets potentiels néfastes sur la santé et la qualité de vie dans votre municipalité (ex. : restauration rapide autour des écoles) - Promouvoir et soutenir l'accès à des produits favorables à la santé et à la qualité de vie (ex. : fruits et légumes) - Contribuer à réduire l'usage ou l'accès à des produits commerciaux posant un risque à la santé (ex. : pesticides, restauration rapide autour des écoles)?	

ENVIRONNEMENT BÂTI

L'environnement bâti réfère à l'aménagement des quartiers, au mobilier urbain, à l'éclairage, à la connectivité, aux réseaux de transport et à la mobilité, à la qualité des habitations, à l'offre suffisante de logements.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Aménagement de quartiers accessibles, résilients et sécuritaires • Adapter le mobilier urbain aux différents besoins des populations (ex. : bancs, rampes, éclairage)? • Aménager des parcs et des espaces publics accessibles et sécuritaires? • Maintenir ou créer des ilots de fraîcheur (ex. : espaces verts, espaces ombragés)? • Favoriser une plus grande densité des quartiers résidentiels pour limiter l'étalement urbain? • Adapter les quartiers aux différentes étapes de la vie (ex. : enfants, adolescents, personnes âgées et ayant des limitations)? • Favoriser la mixité des usages (ex. : résidences, commerces, services) dans la planification des développements immobiliers et des infrastructures?	
Logements • Analyser l'évolution des besoins en matière de logement afin de soutenir une offre suffisante de logements abordables et adaptés aux besoins évolutifs à court et long terme? • Promouvoir et soutenir des mesures visant une offre de logements : – Confortables sur le plan thermique et résilientes aux changements climatiques (ex. : ventilation, climatisation)? – Sécuritaires (ex. : prévention des risques de chutes et de blessures)? – Exempts de contaminants (ex. : chimiques, de vermines et d'agents pathogènes)?	
Transport et mobilité active • Promouvoir et soutenir le transport actif, par des stratégies efficaces (ex. : densification, transports collectifs, réseaux de pistes cyclables)? • Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes (ex. : apaisement de la circulation, passages piétonniers sécuritaires)?	
Systèmes et sécurité alimentaires • Promouvoir et soutenir l'accès à une offre alimentaire saine et durable de proximité (ex. : jardins communautaires, marchés publics et kiosques fermiers, cuisines collectives)?	

ENVIRONNEMENT NATUREL

L'environnement naturel réfère aux espaces verts, à la flore, à la faune, à l'air, à l'eau, aux sols, aux bruits.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Espaces verts, bleus et blancs Développer et rendre accessibles des espaces bleus (ex. : lacs, rivières, étangs), verts (ex. : parcs) et blancs (ex. : patinoire, glissade hivernale) pour la population?	
Flore Soutenir le contrôle des espèces végétales invasives qui affectent les écosystèmes et qui posent un risque à la santé (ex. : réduire la quantité de plantes allergènes)?	
Faune Promouvoir et soutenir la cohabitation harmonieuse entre les humains et la faune tout en préservant la biodiversité?	
Air - Maintenir une bonne qualité de l'air intérieur dans les édifices de la municipalité? - Maintenir une bonne qualité de l'air extérieur (ex. : pollution de l'air, mauvaises odeurs)?	
Eau - Améliorer l'accès à une eau potable de qualité (ex. : absence de contaminants)? - Prévoir et faciliter la récupération et la rétention des eaux pluviales?	
Qualité des sols - Prévenir ou réduire la contamination des sols (ex. : chimiques, biologiques) dans la municipalité? - Protéger le couvert forestier existant sur le territoire de la municipalité?	
Bruits Prévenir, réduire et atténuer l'exposition aux bruits et vibrations (ex. : autour des quartiers résidentiels, écoles, parcs)?	

ENVIRONNEMENT SOCIAL

L'environnement social réfère aux rapports sociaux, au sentiment de sécurité, à la participation communautaire et civique, aux normes et conventions sociales, aux valeurs partagées.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Rapports sociaux positifs – mixité sociale - Favoriser la mixité sociale (ex. : intergénérationnelle) et économique (ex. : faciliter la mixité des différentes catégories de logements dans un même quartier - haut de gamme, au prix du marché, abordables, sociaux ou étudiants)? - Prévoir et inclure des lieux de rencontres inclusifs et conviviaux dans l'aménagement des quartiers et des habitations? - Promouvoir et soutenir les solidarités de voisinage dans les quartiers résidentiels et les logements (ex. : Fête des voisins)? - Prévenir les différentes formes de discrimination ou de stigmatisation (ex. : âgisme, racisme)?	
Sentiment de sécurité Favoriser la sécurité perçue (ex. : prévention de la criminalité et du vandalisme, éclairages) dans les quartiers résidentiels et autour des infrastructures fréquentés par les citoyens et citoyennes (parcs, écoles, bibliothèques, etc.)?	
Sports et loisirs Rendre accessible une programmation de sports et loisirs diversifiée, inclusive et accessible?	
Inclusion - Mieux répondre aux besoins des divers groupes de la population en tenant compte des : - Groupes d'âge (ex. : tout-petits, jeunes adultes et familles, personnes âgées)? - Groupes vulnérables (ex. : personnes en situation d'itinérance, personnes avec des limitations fonctionnelles, nouveaux arrivants, personnes et familles à faible revenu, etc.)? - Diversité sexuelle et de genre (ex. : hommes/femmes, communauté LGBTQ2+)? - Communautés culturelles (ex. : groupes majoritaires et minoritaires, langues parlées, origines ethniques)?	

ENVIRONNEMENT CULTUREL

L'environnement culturel réfère au contexte local et aux droits culturels (coutumes, traditions, langue), aux arts et métiers d'art, à la diversité des formes d'expression (arts populaires et communautaires), au patrimoine matériel et immatériel.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Contexte local et droits culturels Tenir compte des traditions, des coutumes et de l'historique de la municipalité ou de la région (ex. : spécificités culturelles de la municipalité) dans l'aménagement des quartiers et dans l'ensemble des actions municipales?	
Patrimoine matériel et immatériel - Mettre en valeur, préserver et célébrer le patrimoine à travers des sites historiques, des quartiers patrimoniaux, des monuments, des centres d'art public et du patrimoine? - Mettre en évidence les caractéristiques uniques des milieux naturels de la collectivité ou l'histoire locale afin de favoriser un esprit des lieux et une culture commune?	
Formes d'expression - Célébrer et mettre en valeur la diversité des cultures et des personnes pour créer des occasions d'apprendre les uns des autres? - Favoriser l'expression artistique communautaire et l'implication des artistes locaux dans les activités municipales et l'aménagement des quartiers (ex. : murale artistique collective, exposition d'œuvres d'artistes locaux)?	

PRINCIPES POUR GUIDER LES ACTIONS ET DÉCISIONS MUNICIPALES FAVORABLES À LA SANTÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Tels que définis dans le cadre, les principes d'**inclusion**, d'**équité**, de **sécurité**, de **résilience** et de **durabilité** peuvent être pris en considération pour guider les actions et les décisions municipales pour des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie.

Principes	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
L'inclusion Agir pour que tous les citoyens et toutes les citoyennes se sentent respectés et soutenus dans leurs activités, sans égard à leurs identités, leurs capacités ou leurs caractéristiques sociodémographiques et prennent part aux décisions les concernant.	
L'équité Agir pour que tous les citoyens et toutes les citoyennes aient accès aux diverses ressources et aux opportunités (ex. : accès à l'alimentation, aux espaces verts, à des emplois, à des logements de qualité), en particulier les personnes en situation de plus grande vulnérabilité.	
La sécurité Favoriser un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité, protéger les droits et libertés et assurer la sécurité générale (ex. : prévention de la criminalité, prévention des chutes et des traumatismes).	
La résilience Mettre en place les conditions pour faire face aux crises et aux situations d'urgence, tant économiques, sociales, sanitaires qu'environnementales, dont les conditions pour s'adapter aux changements climatiques.	
La durabilité Augmenter le bien-être, l'équité et la justice pour les générations actuelles et futures, en tenant compte des limites des écosystèmes.	

GRILLE D'AIDE À LA RÉFLEXION ET À L'ACTION ADAPTÉE À LA THÉMATIQUE DU LOGEMENT

Objectifs et utilité de la grille

La grille d'aide à la réflexion et à l'action a été adaptée à la thématique du logement afin d'illustrer comment elle peut servir à diverses thématiques particulières.

La grille peut être utilisée dans différents contextes et processus, que ce soit à l'étape de l'analyse des besoins, de la conception d'un plan d'action ou de l'évaluation d'actions ou de projets visant des logements favorables à la santé et à la qualité de vie. L'outil peut aussi favoriser un travail collaboratif entre différents partenaires, par exemple en contribuant à soulever des questionnements et des réflexions collectives sur des pistes d'action. La grille peut notamment aider à :

- Identifier et orienter des pistes d'action à inclure dans un nouveau projet en émergence.
- Clarifier, définir et bonifier des actions déjà en place.
- Suivre l'évolution des projets et les réviser si nécessaire.

À qui s'adresse la grille?

L'outil s'adresse aux acteurs et actrices de la santé publique et du secteur municipal (élus et élues, responsables des différents services municipaux — urbanisme, environnement, sécurité publique, travaux publics, loisirs et culture) ainsi qu'aux partenaires locaux impliqués ou intéressés par la thématique du logement.

Que contient la grille?

La grille propose des questions pertinentes à considérer pour des logements favorables à la santé et à la qualité de vie pour chacun des six environnements identifiés dans le cadre.

Limites de la grille

Afin que l'outil soit le plus simple et convivial possible, un nombre restreint de questions est proposé. La grille ne couvre donc pas l'ensemble des pistes de réflexion possibles pour un axe donné. En outre, pour être pertinente, la réflexion doit pouvoir considérer les spécificités et les enjeux propres à chaque municipalité.

GRILLE D'AIDE À LA RÉFLEXION ET À L'ACTION ADAPTÉE À LA THÉMATIQUE DU LOGEMENT⁴

ENVIRONNEMENT POLITIQUE

L'environnement politique réfère aux lois, règlements, politiques, plans d'action, à la gouvernance et aux mécanismes de participation citoyenne et des partenaires intersectoriels.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Politiques municipales Intégrer des conditions de logements favorables à la santé et à la qualité de vie dans les politiques municipales (ex. : politique du logement, politique de développement social, politique de verdissement, municipalité amie des aînés [MADA])?	
Règlements municipaux Intégrer des conditions de logements favorables à la santé et à la qualité de vie (ex. : règlement pour encadrer la location de courte durée de type Airbnb, règlement d'urbanisme, règlement sur les pesticides) dans les règlements municipaux?	
Planification stratégique municipale et plans d'action municipaux Intégrer des conditions de logements favorables à la santé et à la qualité de vie (ex. : accessibilité universelle) dans la planification stratégique et les plans d'action de la municipalité?	
Schéma d'aménagement Intégrer des conditions de logements favorables à la santé et à la qualité de vie dans le schéma d'aménagement?	
Gouvernance et partenariat Favoriser des partenariats et des collaborations entre la municipalité et les organismes des autres secteurs (ex. : organismes communautaires, coop, OBNL d'habitation, OMH, promoteurs privés, etc.) sur des projets et enjeux relatifs aux logements?	
Gouvernance et participation citoyenne Faciliter la participation citoyenne dans la planification des actions et projets sur la thématique du logement?	

⁴ Pour faciliter son utilisation, cette grille d'aide à la réflexion et à l'action est disponible en format Word.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'environnement économique réfère au marché de l'emploi, aux conditions de travail, au revenu, au prix des biens et services, à l'économie locale, aux pratiques du secteur commercial.

<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Abordabilité des logements • Avoir accès à un portrait de l'offre actuelle et des besoins émergents en logements abordables? • Soutenir une offre suffisante de logements abordables sur le territoire de la municipalité (ex. : logements sociaux, logements abordables en location, coop habitation)? • Mettre en place de nouvelles modalités de financement qui visent l'habitation hors marché (ex. : fiducies d'utilité sociale, coopérative de propriétaires)? • Se doter de barèmes permettant à la municipalité d'évaluer la pertinence et l'intérêt d'utiliser son droit de préemption? • Promouvoir et privilégier la construction résidentielle à haute performance énergétique? • Mettre en place de nouvelles modalités de financement qui visent l'habitation hors marché si c'est possible (ex. : fiducies d'utilité sociale, coopérative de propriétaires)?	
Économie locale • Soutenir des initiatives de développement et de rénovation d'habitations? • Améliorer l'accès à des commerces et services de proximité (ex. : épicerie, pharmacie, école, poste) autour des quartiers résidentiels et des logements?	
Pratiques du secteur commercial • Promouvoir et soutenir l'accès à des produits favorables à la santé et à la qualité de vie (ex. : fruits et légumes) • Réduire l'accès à des produits commerciaux posant un risque à la santé et à la qualité de vie (ex. : pesticides) à proximité des quartiers résidentiels et des logements?	

ENVIRONNEMENT BÂTI

L'environnement bâti réfère à l'aménagement des quartiers, au mobilier urbain, à l'éclairage, à la connectivité, aux réseaux de transport et de mobilité, à la qualité des habitations, à l'offre suffisante de logements.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Aménagement des quartiers résidentiels • Adapter le mobilier urbain autour des habitations aux différents besoins des populations (ex. : bancs, rampes, éclairage)? • Promouvoir et soutenir une plus grande densité des quartiers résidentiels pour limiter l'étalement urbain? • Adapter les habitations et les quartiers aux différentes étapes de la vie (ex. : enfants, adolescents, personnes âgées et personnes ayant des limitations physiques ou cognitives)? • Favoriser la mixité des usages à même les bâtiments et dans la planification des développements et redéveloppements immobiliers?	
Offre de logements de qualité, accessibles et sécuritaires • Analyser l'évolution des besoins en matière de logements afin de soutenir une offre suffisante de logements abordables et adaptés aux besoins évolutifs à court et long terme? • Promouvoir et soutenir des mesures facilitant l'offre de logements : – Confortables sur le plan thermique et résilients aux changements climatiques (ex. : système de ventilation et de climatisation)? – Sécuritaires (ex. : prévention des risques de chutes et de blessures)? – Exempts de contaminants (ex. : chimiques, de vermines et d'agents pathogènes)?	
Transport et mobilité active • Promouvoir et soutenir le transport actif, par des stratégies efficaces (ex. : densification, transports collectifs, réseaux de pistes cyclables) à proximité des logements et quartiers résidentiels? • Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes (ex. : apaisement de la circulation, passages piétonniers sécuritaires)?	
Système alimentaire • Promouvoir et soutenir l'accès à une offre alimentaire saine (ex. : fruits et légumes) à proximité des logements et des quartiers résidentiels à proximité des logements et quartiers résidentiels?	

ENVIRONNEMENT NATUREL

L'environnement naturel réfère aux espaces verts, à la flore, à la faune, à l'air, à l'eau, aux sols, aux bruits.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Espaces verts, bleus et blancs Développer et rendre accessibles des espaces bleus (ex. : lacs, rivières, étangs), verts (parcs, arbres, espaces ombragés naturels) et blancs (ex. : patinoire, glissement, sentiers de randonnée déneigés) à proximité des quartiers résidentiels et des logements?	
Flore Soutenir le contrôle des espèces végétales invasives qui affectent les écosystèmes et qui posent un risque à la santé (ex. : réduire la quantité de plantes allergènes) à proximité des habitations et des logements?	
Faune Promouvoir et soutenir la cohabitation harmonieuse entre les humains et la faune tout en préservant la biodiversité dans les quartiers résidentiels et autour des logements?	
Air - Maintenir une bonne qualité de l'air intérieur dans les logements? - Maintenir une bonne qualité de l'air extérieur dans les quartiers résidentiels et autour des habitations (ex. : pollution de l'air, mauvaises odeurs)?	
Eau - Améliorer l'accès à une eau potable de qualité (ex. : absence de contaminants) dans les logements? - Prévoir et faciliter la récupération et la rétention des eaux pluviales dans les quartiers résidentiels?	
Qualité des sols - Prévenir ou réduire la contamination des sols (ex. : chimiques, biologiques) dans les quartiers résidentiels et autour des logements? - Protéger le couvert forestier existant lors de nouvelles constructions de logements?	
Bruits Prévenir, réduire et atténuer l'exposition aux bruits et vibrations à proximité des habitations?	

ENVIRONNEMENT SOCIAL

L'environnement social réfère aux rapports sociaux, sentiment de sécurité, participation communautaire et civique, normes et conventions sociales, valeurs partagées.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Rapports sociaux positifs – mixité sociale • Favoriser la mixité sociale (ex. : intergénérationnelle) et économique dans le développement des nouveaux quartiers et nouvelles habitations (ex. : faciliter l'intégration de différents types de logements au sein d'un même quartier - haut de gamme, abordables, sociaux ou étudiants - dans un même secteur ou ensemble immobilier. • Prévoir et inclure des lieux de rencontres inclusifs et conviviaux dans les quartiers et les logements? • Promouvoir et soutenir les solidarités de voisinage dans les quartiers résidentiels et les logements (ex. : Fête des voisins)? • Prévenir les différentes formes de discrimination ou de stigmatisation (ex. : âgisme, racisme) dans les logements?	
Sentiment de sécurité • Favoriser la sécurité perçue (ex. : prévention de la criminalité et du vandalisme, éclairages) dans les quartiers résidentiels et les logements?	
Inclusion • Promouvoir et soutenir le développement de logements visant à mieux répondre aux besoins des divers groupes de la population de la municipalité en tenant compte des : – Groupes d'âge (ex. : tout-petits, jeunes adultes et familles nombreuses, personnes âgées)? – Groupes vulnérables (ex. : personnes en situation d'itinérance, personnes avec des limitations fonctionnelles, nouveaux arrivants, personnes et familles à faible revenu, etc.)? – Diversité sexuelle et de genre (ex. : hommes/femmes, communauté LGBTQ2+)? – Communautés culturelles (ex. : groupes majoritaires et minoritaires, langues parlées, origines ethniques)?	

ENVIRONNEMENT CULTUREL

L'environnement culturel réfère au contexte local et aux droits culturels (coutumes, traditions, langue), aux arts et métiers d'art, à la diversité des formes d'expression (arts populaires et communautaires), au patrimoine matériel et immatériel.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
Contexte local et droits culturels Tenir compte des traditions, des coutumes et de l'historique de la municipalité ou région dans l'aménagement des quartiers résidentiels et la rénovation ou la construction de nouveaux logements?	
Patrimoine Mettre en valeur ou préserver le patrimoine dans l'aménagement des quartiers résidentiels et de logements?	
Forme d'expression - Mettre en valeur la diversité des cultures et des personnes pour créer des occasions d'apprendre les uns des autres dans les habitations et les quartiers résidentiels? - Favoriser l'expression artistique communautaire et l'implication des artistes locaux dans les quartiers résidentiels et les habitations?	

PRINCIPES POUR GUIDER LES ACTIONS ET DÉCISIONS MUNICIPALES POUR DES LOGEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Tels que définis dans le cadre, les principes d' inclusion , d' équité , de sécurité , de résilience et de durabilité peuvent être pris en considération pour guider les actions et les décisions municipales pour des logements favorables à la santé et à la qualité de vie.	
<i>Des actions peuvent-elles être bonifiées ou mises en place pour :</i>	<i>Pistes d'action</i>
L'inclusion : Promouvoir et soutenir le développement d'habitations diversifiées et adaptées aux besoins des différents groupes de la population sans égard à leurs identités, leurs capacités ou leurs caractéristiques sociodémographiques. Les citoyens et les citoyennes peuvent prendre part aux décisions relatives aux logements.	
L'équité : Augmenter l'accès à des logements de qualité pour tous les citoyens et toutes les citoyennes en portant une attention particulière aux plus vulnérables notamment les personnes ayant des limitations physiques ou cognitives.	
La sécurité : Favoriser un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité et protéger la sécurité physique dans les quartiers résidentiels et les logements (ex. : logements salubres exempts de moisissures, prévenir les risques de chutes, d'incendies et de blessures).	
La résilience : Mettre en place les conditions liées aux logements pour faire face aux crises et aux situations d'urgence, tant économiques, sociales, sanitaires qu'environnementales, dont les conditions pour s'adapter aux changements climatiques.	
La durabilité : Promouvoir et soutenir une offre de logements favorables au bien-être, à l'équité et à la justice pour les générations actuelles et futures tout en en tenant compte des limites des écosystèmes. Ce principe sous-entend de privilégier des pratiques plus écologiques dans la construction résidentielle et dans la planification et le développement des milieux urbains, naturels et agricoles.	

Synthèse et outils de la journée thématique JASP 2024 - Municipalités inclusives, résilientes et durables : une approche systémique pour guider l'action

AUTRICE

Julie Lévesque, conseillère scientifique
Direction développement des individus et des communautés

SOUS LA COORDINATION DE

Maryse Caron, cheffe d'unité scientifique
Direction développement des individus et des communautés

COLLABORATION

Annie Gauthier, conseillère scientifique spécialisée
Aurélien Maurice, médecin spécialiste en santé publique et médecine
préventive
Pierre Maurice, médecin spécialiste en santé publique et médecine
préventive
Patrick Morency, médecin spécialiste en santé publique et médecine
préventive
Éric Robitaille, conseiller scientifique spécialisé
Direction développement des individus et des communautés

Caroline Tessier, conseillère scientifique
Secrétariat général

Félix-Antoine Robert, travailleur social, Centre intégré de santé
et de services sociaux de la Montérégie-Est

Alexandre Pirsch, coordonnateur à l'analyse et recherche, Gatineau

Karine Perreault, professeure associée de clinique,
Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de
Sherbrooke

COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA JOURNÉE

Carole Clavier, professeure, Université du Québec à Montréal

Isabelle Lizée, directrice générale, Espace MUNI

Camille Poirier-Ouellet, conseillère en saines habitudes de vie,
ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie Poirier, agente de planification, de programmation et de
recherche, Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de
services sociaux de l'Outaouais

Caroline Proulx, cheffe de division, Sherbrooke

Sarah-Émilie Racine-Hamel, Médecin spécialiste en santé publique et
médecine préventive, Centre intégré universitaire de santé et de
services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Caroline Tessier, conseillère scientifique
Émile Tremblay, conseiller scientifique
Institut national de santé publique du Québec

CONFÉRENCIERS ET CONFÉRENCIÈRES ET RÉVISION

Julie Morin, mairesse, Lac-Mégantic

Patrick Paulin, conseiller municipal, Victoriaville

Marie Poirier, agent de planification, programmation et recherche,
Direction de la santé publique de l'Outaouais

Louise Potvin, Professeure titulaire, École de santé publique, Université de
Montréal et directrice scientifique, Centre de recherche en santé publique

Michel Vallée, président - directeur général, Culture pour tous

Geneviève Cloutier, professeure titulaire, directrice du Centre de recherche
en aménagement et développement, Université Laval

Geneviève Giasson, directrice générale, MRC du Val-Saint-François
Sonia Lavadinho, anthropologue urbaine, Cabinet Bfluid

Les personnes qui ont révisé ce document ont été conviées à apporter des
commentaires sur la version préfinale, et en conséquence, n'en ont pas
révisé ni endossé le contenu final.

L'autrice ainsi que les membres du comité scientifique et les personnes qui
ont révisé le document ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et
aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou
potentiels n'a été relevée.

MISE EN PAGE

Marie-Cloé Lépine, agente administrative
Direction développement des individus et des communautés

*Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées
en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation
doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient
les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette
autorisation peut être obtenue ou en écrivant un courriel à :
droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca*

*Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition
d'en mentionner la source.*

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-555-03270-5 (PDF)
DOI : <https://doi.org/10.64490/PNEU5139>

© Gouvernement du Québec (2026)